

# Accord financier **GIPAC**



## L'UNSA vous informe

La **Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat des Cheminots** est un accord collectif SNCF, négocié et validé par l'UNSA le 22 octobre 2008.

### Qui est concerné

Tous les agents du Cadre Permanent.

**RH00386**

**(mesure 150)**



### Quels droits

La Direction raisonne par l'augmentation moyenne des salaires incluant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire les promotions et les échelons, lors des négociations salariales. L'UNSA s'opposant de façon récurrente, à cette "intégration du GVT", pour l'arbitrage annuel d'évolution des points de grille.

Cet accord permet qu'aucun cheminot ne perde du pouvoir d'achat. Le droit au bénéfice de la GIPAC, résulte de la comparaison entre la progression de l'inflation et la progression de la rémunération.

Si la progression de l'inflation est supérieure à la progression de la rémunération, le droit à GIPAC est ouvert.

La mesure de l'inflation retenue sur la période considérée est effectuée sur la base des indices INSEE de France entière, ensemble des ménages "hors tabac". La valeur des indices est disponible sur le site internet de l'INSEE.

### Comment l'obtenir

Le droit à GIPAC est en principe automatique et versé en février ou mars de l'exercice considéré + 1. Je m'en assure en calculant mes droits et en vérifiant ma fiche de paye.

## L'UNSA intervient en faveur des salariés :

Les réformes des retraites 2008 et 2010 ont pour conséquences d'amener les salariés à différer leur départ de l'Entreprise. Il en résulte une présence potentielle de plus en plus longue, au sein des positions et échelons terminaux, sans évolution possible.

La GIPAC, négociée et validée par l'UNSA, bénéficie dès lors à de nombreux salariés au sein de la SNCF. Initialement prévue sur 3 ans, la période comparée est désormais de 4 ans. L'UNSA intervient auprès de la Direction, afin de rétablir le délai initial, plus bénéfique aux salariés.

L'UNSA demande également à la Direction le déblocage des grilles salariales (Sédentaire et roulant) devenues obsolètes sur une telle période (créées en 1992)...

Septembre / Octobre 2015



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

*Le syndicalisme en positif !*

# GPF SNCF

## Marque énergétique



**Groupe Public Ferroviaire SNCF**

Comité d'Entreprise Délégué du Personnel Conseil de Surveillance Conseil d'Administration